

## **MODALITES DE RECOURS**

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

### **Procès-verbal N°15 Réunion du 04 juin 2026**

---

**Présidence** : M. CHABANE Loïc.

---

**Présents** : MM. F. ARNAULT ; C. CASTROFLORIO ; J. GRAGLIA ; H. ADJENGUI ; S. CHILOTTI ; L. CAPPATTI ; J. ALEXANDRE ; A. MARY

---

**Excusés** : MME B. GIURAN et MM. G. ERMANI ; V. CHAIX ; A. TALEB ; Y. SIAD

---

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°14 du 21 mai dernier.

#### **1. CORRESPONDANCES**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

#### **2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA tient à féliciter M. VERNICE Mathieu pour sa désignation lors de la finale Arkema Première Ligue du 29/05/2026 en tant qu'arbitre Vidéo.

La CDA tient à féliciter MME AMMAR Maïssa pour sa nomination en tant qu'arbitre D3 Féminine pour la saison 2026-2027. Nous nous réjouissons de sa place de majeure sur la catégorie.

La CDA tient à féliciter M. EL MEDDAH Malik pour sa nomination en tant qu'arbitre JAF espoir pour la saison 2026-2027.

La CDA tient à féliciter les arbitres Méditerranéen ainsi que l'ensemble des candidats candidatés pour cette saison.

La CDA a établi les classements de l'intégralité des arbitres du District de la Côte d'Azur, en attente de validation par le comité de direction.

La CDA organisera une ultime réunion plénière le mardi 16 juin 2026 à 19h au siège du district de la Côte d'Azur.

### **3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES**

Néant.

### **4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

Le département désignation a effectué les désignations pour le weekend du 06 et 07 juin 2026.

**Fin de séance : 22h00**

**Le Président**  
**CHABANE Loïc**

**Le Secrétaire**  
**M. MARY Alexandre**